

sable de cette décision. Il eut assez peu de dignité pour servir comme greffier de la même cour dont il avait été juge. La Compagnie continua à lui payer le même salaire qu'auparavant.

Enfin, au printemps de 1854, il résigna cette position inférieure et retourna en Écosse, ne laissant aucun regret derrière lui.

Maintenant voyons un peu comment fonctionnait cette cour et glanons en passant ce qui peut offrir quelque intérêt.

Autrefois, en Angleterre, les juges siégeaient sous le regard du Souverain. A cette époque, les rois jouissaient d'un pouvoir absolu et on s'imaginait que le voisinage de la pourpre royale pouvait prêter de l'éclat à l'hermine et lui donner une vertu cachée. Le rapprochement des dispensateurs de l'autorité, de la source d'où elle découlait, était considéré comme nécessaire.

On fit un peu la même chose à la Rivière Rouge. Le gouverneur d'Assiniboia représentait le conseil d'Assiniboia, et présidait la Compagnie et l'autorité à la cour. Le Recorder, assis à sa droite, était le véritable juge. Il surveillait la procédure, décidait les questions de droit, réglait les débats, d'ordinaire peu orageux et dirigeait les jurés dans le verdict qu'ils étaient appelés à rendre.

Le gouverneur, renfermé dans sa dignité, prenait peu de part à l'instruction du procès. Il avait à ses côtés un certain nombre de membres du conseil ; en sorte que n'eût été la présence des jurés, on aurait pu croire assister à une séance d'un comité du conseil d'Assiniboia. Le nombre des conseillers ayant droit de siéger ne semblait pas fixé, car il varie chaque séance.

On n'en compte jamais moins ni plus de sept à la fois. Les greffiers de la cour furent W. R. Smith, A. Thom et Thomas Bunn. Ce dernier entra en fonction le 18 février 1869.

Les gouverneurs qui présidèrent à la cour générale furent Alex. Christie jusqu'au 16 novembre 1848.

Major Caldwell de novembre 1848 au 21 fév. 1856.

F. G. Johnson de février 1856 au 16 décembre 1858.

W. McTavish du 16 décembre 1858 au 21 août 1862.

A compter de cette dernière date, les registres ne mentionnent plus que le nom du juge Black comme siégeant seul sur le banc.

Les membres du conseil avaient encore le droit de siéger comme associés, car en décembre 1869, le Dr. Cowan et M. Robert McBeatle entendirent avec le juge Black un appel d'un nommé Hall qui avait été condamné devant la cour de district à payer une amende pour